



**Ministre de l'Agriculture, de  
l'Agroalimentaire et de la Forêt**

**Porte-parole du Gouvernement**

Paris, le 25 avril 2014

### **Communiqué de presse**

#### **Stéphane LE FOLL réaffirme son engagement en faveur de la filière ovine**

Stéphane LE FOLL, ministre de l'Agriculture, de l'Agroalimentaire et de la Forêt, Porte-parole du Gouvernement est intervenu à Arles jeudi 24 avril en clôture de l'Assemblée générale de la Fédération nationale ovine (FNO).

Lors de son intervention, Stéphane LE FOLL a redit aux éleveurs sa volonté de conforter l'élevage ovin en France. Il a annoncé son souhait de réviser le plan loup en concertation avec la Ministre chargée de l'environnement afin de renforcer l'efficacité des mesures prévues par ce plan.

Le Ministre a par ailleurs rappelé que les choix français de mise en œuvre de la nouvelle Politique agricole commune sont favorables à cette filière, grâce notamment à la convergence des aides découplées et à la revalorisation de l'indemnité compensatrice de handicap naturel qui augmentera dès 2014 de 15%.

Sur l'aide couplée ovine, le Ministre a par ailleurs rappelé que le montant global perçu par les éleveurs ovins serait revalorisé en passant de 113 millions d'Euros en 2012 à 121 millions d'euros en 2015 et les années suivantes.

Cette filière pourra aussi bénéficier des nouvelles mesures agroenvironnementales et climatiques (MAEC) qui seront mises en place à partir de 2015 pour encourager le maintien de systèmes de production agricole présentant un intérêt pour l'environnement et menacés de disparition. C'est le cas avec une MAEC "systèmes herbagers et pastoraux" et avec une MAEC "systèmes polyculture-élevage", qui pourront notamment prendre la suite de la prime à l'herbe hors zone défavorisée. Elles représenteront pour les bénéficiaires entre 60 et 200 euros d'aide par hectare engagé.

Questionné sur les façons d'encourager l'installation dans la filière ovine, le ministre a enfin rappelé les différents outils introduits ou améliorés dans le cadre de la loi d'avenir : renforcement du rôle des SAFER, adaptation du contrat de génération à l'agriculture, élargissement des critères d'activité permettant d'émarger aux aides à l'installation.

---

Contacts presse

**Service de presse de Stéphane LE FOLL** - Tel : 01 49 55 59 74 ; Fax: 01 49 55 43 81 ; [cab-presse.agriculture@agriculture.gouv.fr](mailto:cab-presse.agriculture@agriculture.gouv.fr)  
**Service de presse du ministère** - Tel : 01 49 55 60 11 ; [ministere.presse@agriculture.gouv.fr](mailto:ministere.presse@agriculture.gouv.fr)